



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le 19 mai à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ORADOUR-sur-VAYRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy RATINAUD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mai 2015

PRESENTS : MM RATINAUD Guy, DARFEUILLES Bernard, GEROUARD Christophe, SIMONNEAU Richard, FREDON Magdaleina, LEMOINE Christine, PENAUILLE Monique, DAUGE Michel, GAY Patrick, DEMAY Hélène, LADRAT Bernard, ANTOINE Frédéric, ASTIER Annie, LHOTTE Béatrice, BETOULLE Carole, ESNARD Sandra

ABSENTS EXCUSES : ROBIN Chantal, GAUTHIER Philippe, DUSSOUBS Jean-Luc.

Madame ROBIN Chantal donne procuration à Monsieur SIMONNEAU Richard
Monsieur GAUTHIER Philippe donne procuration à Monsieur DAUGE Michel
Monsieur DUSSOUBS Jean-Luc donne procuration à Madame ESNARD Sandra

Secrétaire de séance : Madame Monique PENAUILLE

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 07 avril 2015.

Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1 – DELIBERATIONS

01 - Grosses Réparations de la Voirie Communale 2015 : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le procès verbal de la commission d'appels d'offres en date du 18 mai 2015 concernant les offres pour les travaux des grosses réparations de la voirie communale 2015. (VC227 La Maurie – VC211 – VC226 Manvin – VC235 Les Petites Bregères jusqu'au Rivaudou (carrefour VC11) – VC208/VC209 La Pouze)

G.R.V.C. 2015

- Paillot : 32 782.00 € ht
- Colas : 30 734.00 € ht
- Siorat : 32 706.20 € ht
- CMCTP : 36 372.00 € ht
- Eurovia : 29 562.00 € ht

Après en avoir délibéré, la commission d'appels d'offres a retenu les propositions suivantes :

- Entreprise Eurovia pour un montant de 29 562.00 € ht, celle-ci ayant obtenu la meilleure note pondérée soit 93.00/100 et cette proposition étant la plus économiquement favorable.

La note pondérée résulte d'un calcul établi sur le prix de la prestation (50) et la valeur technique (50)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'entériner les choix de la commission d'appels d'offres en date du 18 mai 2015 et retient l'entreprise ci-dessus désignée
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes à ce dossier

02 - Grosses Réparations de la Voirie Communale 2015 : renforcement par augmentation d'épaisseur de la chaussée en pleine largeur : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Paillot d'un montant de 14 974.30 € ht pour la fourniture et pose de Compomac pour renforcement de chaussée en pleine largeur pour les travaux des grosses réparations de la voirie communale 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de valider le devis de l'entreprise Paillot pour un montant de 14 974.30 € ht
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis

03 - Réfection de la signalisation horizontale : validation du devis

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Aximum d'un montant de 5 051.50 € ht concernant la réfection de la signalisation horizontale dans le bourg comprenant 28 bandes de stop, 12 passages piétons, 3 cédez-le-passage, en peinture blanche en enduit à froid projeté.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de valider le devis de l'entreprise Aximum pour un montant de 5 051.50 € ht
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis

04 - Validation du devis de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage : Travaux d'Aménagement du Centre Bourg

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'ATEC 87 (Agence Technique Départementale 87) concernant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du Centre Bourg et plus particulièrement sur la rue Louis Pasteur et les abords de la mairie.

Le devis s'élève à 2 525.00 € ht sur une enveloppe financière prévisionnelle du coût de travaux de 225 000.00 € ht.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de valider le devis de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'ATEC 87 pour un montant de 2 525.00 € ht
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis

05 – Demande de subvention DETR programmation 2015 : Ecole Numérique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande des enseignants pour faire un complément d'équipement numérique au sein des classes de l'école qui serait composé de 4 portables, 3 vidéoprojecteurs, 2 tableaux blancs.

Le coût estimatif global de l'opération s'élèverait à 9 930.00 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **décide** à l'unanimité de ses membres présents de retenir le projet de complément d'équipement numérique au sein de l'école.
- **sollicite** les aides financières de l'Etat au titre de la DETR
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette opération

06 – Décision modificative n°1 Budget Communal

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'insuffisance de crédit à l'article 6281 « ADM 87 » au budget communal en raison du taux à la hausse de cotisation appliqué non connu au moment de l'élaboration du budget. Il convient donc de faire un virement de crédit.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de faire un virement de crédit par la biais d'une décision modificative à savoir :

Dépenses fonctionnement :

Chapitre 011 article 6281 « ADM 87 » : + 15.00 €

Chapitre 011 article 6068 : - 15.00 €

07 – Tarifs droits de place des forains à partir de 2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 27 janvier 2006, et 06 mai 2009 et 13 novembre 2012 fixant les tarifs des droits de place forains.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, (5 pour, 14 abstentions)

- **Décide** de fixer les tarifs des droits de place comme suit :

* Gros métiers : permanents forfait	500 €
* Gros métiers occasionnels (zone bleue) forfait	700 €
* Manèges enfantins	220 €
* Petits métiers enfantins et poneys	100 €
* Entressorts, boîtes à rires, banquistes	250 €
* Autres métiers, le mètre linéaire	20 €
* Snack le mètre linéaire	20 €
* Château gonflable	50 €

- **Les droits de place devront impérativement être acquittés en totalité avant l'arrivée de chaque occupant**
- **Tout dépassement de métrage déclaré, notamment par l'ajout de terrasses non autorisées, sera facturé.**

- Les fonds seront versés directement à la Trésorerie en présence de Monsieur le Maire ou le Régisseur des droits de place.

- La présente délibération prend effet à compter de la fête 2015.

2 – RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire informe :

- ✚ La validation d'un devis de 439.66 € ht à l'entreprise Malinvaud pour la fourniture de panneaux + lattes + mâts
- ✚ La validation d'un devis de 35.97 € ht à l'entreprise Signalisation Lacroix pour l'achat d'un panneau + brides de lieu-dit.
- ✚ La validation d'un devis de 475.76 € ht à l'entreprise Chemison-Dumas pour la réparation du chapiteau
- ✚ La validation d'un devis de 168.00 ttc à CFIMTP pour la formation tondeuse autoportée d'un agent
- ✚ La validation d'un devis de 868.50 € ht à JMC Menuiserie pour la fourniture et pose de stores enrouleur à l'Espace Robert Morange

3 – QUESTIONS DIVERSES

1 – Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements des enfants de l'école, des parents d'élèves et des enseignants pour la participation généreuse au loto des écoles.

2 – Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de créer un groupe de travail pour assurer tout au long de l'année la surveillance de l'état des chemins de randonnées de la commune (balisage, entretien...)

Messieurs Patrick GAY, Frédéric ANTOINE et Alain DEMAY veilleront à cette inspection

3 – Un comité de pilotage est créé pour suivre les travaux de remplacement des bordures de trottoirs « Avenue du 08 mai 1945 », il est composée de Magdaleina FREDON, Christine LEMOINE, Christophe GEROUARD et Guy RATINAUD. Les réunions de chantier sont prévues le lundi à 10h00.

4 – Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du club de rugby pour occuper l'ancienne salle de judo, lors des rencontres sportives. Le conseil municipal émet un avis favorable avec le souhait de faire une entente avec le club du tennis de table TTO qui occupe également cette salle.

5 – Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu en début d'année 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h20